

COMMUNE DE MONTREUX
Procès-Verbal
Séance du 4 septembre 2019

Président	: M. Florian	CHIARADIA
Secrétaire	: Mme Céline	MORIER
Scrutateurs	: M. Silvano	POZZI
	M. Murat	KARAKAS
Huissier	: M. François	BAEHNI

Les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués le mercredi 4 septembre 2019 à 20h00, à l'Aula de Montreux-Est, rue de la Gare 33 à Montreux.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 juin 2019

2. Nominations

- 2.1 d'une ou d'un membre de la Commission de gestion, en remplacement de M. Roland Rimaz (SOC), démissionnaire.
- 2.2 d'une ou d'un membre de la Commission de gestion, en remplacement de M. Florian Chiaradia (Les Verts), démissionnaire.
- 2.3 d'une ou d'un membre suppléant(e) de la Commission des finances, en remplacement de Mme Carola Fastiggi (ML), démissionnaire.

3. Communications du Bureau notamment sur la composition

- 3.1 de la commission chargée de l'examen de la motion M. Florian Chiaradia : « Pour un hommage à Franz Weber » (Date de la commission : mardi 8 octobre 2019 à 19 h. 00, à la Villa Mounsey, salle des commissions, rue du Marché 8 à Montreux) ; *même commission pour les objets 3.1 et 3.2*
- 3.2 de la commission chargée de l'examen de la pétition déposée par le Comité pour un hommage montreuisien à Franz Weber (Date de la commission : mardi 8 octobre 2019 à 19 h. 00, à la Villa Mounsey, salle des commissions, rue du Marché 8 à Montreux) ; *même commission pour les objets 3.1 et 3.2*
- 3.3 de la commission chargée de l'examen du postulat de Mme Anne Saito : « Pour un plan canicule à Montreux » (Date de la commission : mardi 10 septembre 2019 à 19 h. 00, à la Villa Mounsey, salle des mariages, rue du Marché 8 à Montreux) ;
- 3.4 de la commission chargée de l'examen de la motion de M. Tal Luder : « 2m2c, nouvelle formule et 5 ans pour convaincre ». (Date de la commission : mardi 8 octobre 2019 à 19 h. 00, à la Villa Mounsey, salle des mariages, rue du Marché 8 à Montreux).

4. Correspondance

5. Communication de la Municipalité

6. Motions, postulats et interpellations déposés

7. Rapports des commissions

- 7.1 sur le préavis No 19/2019 relatif à la vente de la parcelle 6381 et des parts de PPE (feuillet 7801 et 7792) du patrimoine financier, représentant l' « ancien Auditorama » à Territet, au prix de CHF 800'000.-. (Rapp : M. Jonathan Al Jundi) ;
- 7.2 sur le rapport-préavis No 24/2019 relatif au plan directeur informatique « Montreux Numérique 2023 », à l'octroi d'un crédit d'étude de CHF 80'000.- pour l'analyse des scénarios et sa mise en œuvre, ainsi que la création de 1,5 EPT au centre informatique et réponse au postulat « Pour une informatique performante, au sein de notre administration et de nos concitoyens » de M. Christophe Privet. (Rapp : Mme Mélanie Nicollier) ;
- 7.3 sur le préavis No 25/2019 relatif à la demande d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 118'000.00 au maximum, pour le financement d'une étude de projet pour le traitement de l'eau et la sécurisation du bassin de la Foge à Chailly, ainsi qu'une augmentation de la capacité du site en créant des nouveaux jeux d'eau et en augmentant le volume du bassin actuel de 50 %. (Rapp : Mme Irina Gote) ;
- 7.4 sur la prise en considération ou non du postulat de Mme Irina Gote demandant « d'étudier la possibilité de la mise en place d'un congé paternité de 20 jours, pour les employés communaux ». (Rapp : M. Pablo Menzi) ;
- 7.5 sur la prise en considération ou non du postulat de M. Romain Pilloud : « Des femmes et des jeunes au chevet du système de milice ». (Rapp : Mme Géraldine Torchio) ;
- 7.6 sur la prise en considération ou non du postulat de M. Olivier Raduljica : « Budget participatif confié aux sociétés villageoises ». (Rapp : M. Olivier Müller) ;
- 7.7 sur la prise en considération ou non du postulat de M. Olivier Raduljica : « Inventaire et sécurisation raisonnable ». (Rapp : M. Emmanuel Gétaz – remplacé par Mme Bibiana Streicher).

8. Préavis de la Municipalité

- 8.1 No 26/2019 relatif à la reconnaissance de l'intérêt public régional et à l'adoption du principe d'une participation financière de la Communauté intercommunale d'équipement du Haut-Léman (CIEHL) pour le remplacement du télésiège de La Châ sur le domaine skiable des Pléiades. (Date de la commission : mardi 3 septembre 2019 à 19 h. 30, à la salle « les Pléiades », route des Deux-Villages 70 à St-Légier-La Chiésaz) ;

- 8.2 No 27/2019 relatif à l'octroi d'un prêt d'un montant de CHF 900'000.- au Montreux Tennis Club en faveur de la rénovation des six courts de Territet, à amortir sur vingt ans au travers d'une subvention communale annuelle de CHF 45'000.-. (Date de la commission : mardi 10 septembre 2019 à 19 h. 00, à la salle de conférence, à l'avenue des Alpes 18 à Montreux) ;
- 8.3 No 28/2019 relatif à l'adoption de la modification du plan partiel d'affectation (PPA) « A Vernex ». (Date de la commission : mercredi 11 septembre 2019 à 19 h. 00, rue de la Gare 30 à Montreux) ;
- 8.4 No 29/2019 relatif au projet d'arrêté d'imposition pour les années 2020 à 2022. (Date de la commission : lundi 9 septembre 2019 à 19 h. 00, à la salle de conférence, à l'avenue des Alpes 18 à Montreux).

9. Rapport de la Municipalité

- 9.1 No 30/2019 relatif à l'évolution de la Fondation de la Ville de Montreux pour l'équipement touristique et réponse à la motion transformée en postulat de Monsieur Christophe Privet « FET 2.0 », prise en considération le 20 juin 2018. (Date de la commission : mardi 10 septembre 2019 à 19 h. 00, Villa Mounsey, salle des commissions, rue du Marché 8 à Montreux).

10. Développement(s) des motions et des postulats

11. Développement des interpellations et réponses de la Municipalité

Monsieur le Président Florian Chiaradia déclare qu'il est 20h00 et prie l'assemblée de bien vouloir prendre place.

M. Le Président

Je salue la Municipalité in corpore, ainsi que le public et les représentants de la presse.

L'assemblée a été convoquée dans les délais et sur la base de la liste de présence, le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer, 81 conseillers sont présents Quelques conseillers se sont fait excuser. La séance est ouverte.

Présences

81 conseillères et conseillers ont signé la liste de présence.

Ont fait excuser leur absence : Mme Zenia Boulat, Carolanne Feissli, Prisca Gaillet, Carole Grangier, Andrea Gremaud, Ida Rodman, Bibiana Streicher.

MM. François Cardinaux, Bassam Degerab, Jean-Marc Forclaz, François Grand, Anthony Huys, Christophe Lombardo, Daniel Manzini, Pierre-Yves Nussbaum, Frank Peters, Michel Posternak, Roland Rimaz, Christian Vernier.

En préambule, je souhaite revenir sur une demande qui a été faite concernant l'enveloppe papier du Conseil. Il semblerait que certaines enveloppes ne sont pas arrivées dans les temps. Afin de connaître le nombre exact de conseillers concernés par ce retard et de pouvoir faire une éventuelle réclamation auprès de la poste, merci aux personnes concernées de lever la main.

1 conseiller

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 JUIN 2019

M. le Président

Concernant le PV du 19 juin 2019, y a-t-il des demandes de modifications?

Le Procès-verbal et accepté à l'unanimité.

Merci à Madame Céline Morier pour son PV.

2. NOMINATIONS

2.1 d'une ou d'un membre de la Commission de gestion, en remplacement de M. Roland Rimaz (SOC), démissionnaire.

M. le Président

Monsieur Roland Rimaz ayant déposé sa démission, nous devons nommer un membre à la commission de gestion. Y a-t-il des propositions ?

M. Olivier Raduljica

Le groupe socialiste vous propose la candidature de Mme Tanya Bonjour.

Il n'y a pas d'autre proposition.

M. le Président

Comme le permet le règlement, je vous propose de procéder à cette élection à main levée.

C'est à l'unanimité que Mme Tanya Bonjour est élue à la commission de gestion.

Je vous félicite pour votre nomination et vous souhaite beaucoup de plaisir dans cette commission.

Applaudissements de l'assemblée.

2.2 d'une ou d'un membre de la Commission de gestion, en remplacement de M. Florian Chiaradia (Les Verts), démissionnaire.

M. le Président

Votre serviteur ayant déposé sa démission, nous devons nommer un membre à la commission de gestion. Y a-t-il une proposition du groupe des Verts?

M. Gaëtan Cousin

Le groupe des Verts est heureux de présenter la candidature de Mme Géraldine Torchio comme membre de la commission de gestion.

Géraldine a grandi à Clarens, a fait toute sa scolarité à Montreux et a même fréquenté les cours d'arts dramatiques de la Maison Visinand, dans le Vieux-Quartier. Après une brillante formation d'archéologue à Bâle et à Paris, suivie de quelques campagnes de fouilles, en Syrie notamment, elle a décidé de s'orienter

vers l'enseignement. Elle travaille aujourd'hui au SEMO de Nyon, où elle est responsable des ateliers pédagogiques.

Nous n'avons aucun doute sur le fait qu'elle saura mettre sa passion, son engagement politique et ses multiples talents au service de la commission de gestion.

M. le Président

Comme le permet le règlement, je vous propose de procéder à cette élection à main levée.

C'est à la majorité que Mme Géraldine Torchio est élue à la commission de gestion.

Je vous félicite pour votre nomination et vous souhaite beaucoup de plaisir dans cette commission.

Applaudissements de l'assemblée.

2.3 d'une ou d'un membre suppléant(e) de la Commission des finances, en remplacement de Mme Carola Fastiggi (ML), démissionnaire.

M. le Président

Madame Carola Fastiggi ayant déposé sa démission, nous devons nommer un membre suppléant à la commission des finances. Y a-t-il une proposition du groupe Montreux Libre?

Mme Suzanne Lauber Fürst

Le groupe Montreux libre vous propose la candidature de M. Emmanuel Gétaz
Il n'y a pas d'autre proposition.

M. le Président

Comme le permet le règlement, je vous propose de procéder à cette élection à main levée.

C'est à la majorité que M. Emmanuel Gétaz est élu à la commission des Finances.

Je vous félicite pour votre nomination et vous souhaite beaucoup de plaisir dans cette commission.

Applaudissements de l'assemblée.

3. COMMUNICATION DU BUREAU NOTAMMENT SUR LA COMPOSITION

**3.1 de la commission chargée de l'examen de la motion M. Florian Chiaradia :
« Pour un hommage à Franz Weber » (Date de la commission : mardi 8 octobre 2019 à 19 h. 00, à la Villa Mounsey, salle des commissions, rue du Marché 8 à Montreux) ;
même commission pour les objets 3.1 et 3.2**

**3.2 de la commission chargée de l'examen de la pétition déposée par le Comité pour un hommage montreuisien à Franz Weber (Date de la commission : mardi 8 octobre 2019 à 19 h. 00, à la Villa Mounsey, salle des commissions, rue du Marché 8 à Montreux) ;
même commission pour les objets 3.1 et 3.2**

Présidence UDC : M. Pablo Menzi

Membres : Mmes Bibiana Streicher, Béatrice Tisserand

MM. Ihab Al Jundi, Julien Chevalley, Vincent Haldi, Jean-Bernard Kammer, Kastriot Ramiqi, Pierre-André Spahn, Michel Zulauf

Monsieur le Président ouvre la discussion sur la composition de la commission. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

3.3 de la commission chargée de l'examen du postulat de Mme Anne Saito : « Pour un plan canicule à Montreux » (Date de la commission : mardi 10 septembre 2019 à 19 h. 00, à la Villa Mounsey, salle des mariages, rue du Marché 8 à Montreux) ;

Présidence ML : M. Emmanuel Gétaz

Membres : Mmes Anne Duperret, Anne Saito

MM. Jonathan Al Jundi, Christian Burki, Dominik Hunziker, Silvano Pozzi, Roland Rimaz, Pierre-André Spahn, Lionel Winkler

Monsieur le Président ouvre la discussion sur la composition de la commission. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

3.4 de la commission chargée de l'examen de la motion de M. Tal Luder : « 2m2c, nouvelle formule et 5 ans pour convaincre ». (Date de la commission : mardi 8 octobre 2019 à 19 h. 00, à la Villa Mounsey, salle des mariages, rue du Marché 8 à Montreux).

Présidence SOC : M. Nicolas Büchler

Membres : MM. Christian Bécherraz, Olivier Blanc, Florian Despond, Claude-Pascal Gay, Angelo Giuliano, Mario Gori, Yanick Hess, Tal Luder, Christophe Privet

Monsieur le Président ouvre la discussion sur la composition de la commission. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

4. CORRESPONDANCE

M. le Président

- J'ai reçu un message tragique de la part de Mme Chatelan Manzini à propos de notre collègue, Monsieur Daniel Manzini :
« En accord avec la famille, je vous informe que Monsieur Daniel Manzini, conseiller communal, est porté disparu depuis le 9 juillet dernier.

Souffrant de grave dépression depuis plusieurs années, maladie cachée à la plupart par pudeur, il était hospitalisé dans le cadre de la Fondation de Nant depuis mai dernier.

Ayant laissé des écrits destinés à ses proches, qui faisaient état de son mal-être et de son intention de mettre fin à ses jours, il est parti de l'unité hospitalière Jaman à La Tour-de-Peilz, d'où il pouvait sortir librement, pour aller se baigner au lac. La gendarmerie a ainsi orienté ses recherches dans le secteur de la plage de la Becque à La Tour-de-Peilz durant trois jours et demi, où son vélo, quelques affaires et une lettre d'adieu ont été retrouvés.

Son épouse, Madame Corinne Chatelan Manzini, a déposé un avis de disparition le 17 juillet dernier. Monsieur Manzini est ainsi officiellement porté disparu et non décédé. – Un décès est obligatoirement prononcé par un médecin en présence d'un corps. – A ce jour, Monsieur Manzini n'a en effet toujours pas été retrouvé.

Une cérémonie d'adieu sera donnée d'ici quelques semaines, que les recherches de la gendarmerie aboutissent ou non. »

Nous sommes toutes et tous en pensée avec sa famille et ses proches à qui j'adresse toute ma sympathie.

Nous observerons une minute de silence plus tard, lorsque les circonstances permettront d'officialiser la cérémonie annoncée. Je vous remercie.

- J'ai reçu un message de Mme Anne Saito, présidente de la CCO, concernant le sondage envoyé aux conseillers communaux au sujet de l'enveloppe électronique qui pourra remplacer l'enveloppe papier. Tous les conseillers n'ayant pas répondu au sondage, un questionnaire papier circulera dans les rangs ce soir et je vous prie de bien vouloir le remplir.
- J'ai reçu l'annonce suivante de la part de notre Secrétaire municipal, M. Olivier Rapin :
Nous avons le plaisir de vous annoncer l'arrivée de Mme Fanny Grec, nouvelle Secrétaire municipale adjointe, au service de l'administration générale, depuis le 1er août 2019.

Titulaire d'un master en droit de l'Université de Fribourg, complété par diverses formations continues dans le domaine du management, elle a occupé, ces dernières années, différents postes à responsabilités au sein de l'administration communale lausannoise.

Agée de 43 ans, elle habite à Montreux depuis peu.

Mme Grec succède à Mme Corinne Millasson, qui a pris sa retraite à la fin du mois d'août 2019.

Nous espérons que vous aurez très bientôt l'occasion de la rencontrer.

Au nom du Conseil Communal, je salue et remercie le travail de Mme Millasson et je vous adresse Mme Grec la bienvenue, en vos qualités et fonctions, nous serons naturellement amenés à collaborer étroitement avec vous et cela a d'ailleurs déjà commencé.

Applaudissements de l'assemblée.

5. COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITE

Pas de communication.

6. MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS DÉPOSÉS

6 interpellations, ont été déposées pour cette séance, elles seront développées au point 11 de l'ordre du jour. Il s'agit de :

1. Quel avenir pour la passerelle de « Derray la Cor » de M. Romain Pilloud
2. Coûts exacts de la campagne pour le Oui au 2m2c, de Mme Irina Gote

3. Campagne CCM SA 2m2c, de Mme Géraldine Torchio
4. Centre de Congrès 2m2c : A quand le nouveau projet ? A quand le prochain tour de table ? de Mme Suzanne Lauber Fürst
5. Interpellation au sujet de l'installation d'un ascenseur public en lieu et place du cheminement piétonnier prévu dans le plan partiel d'affectation « La Corsaz », de M. Olivier Blanc
6. Interpellation au sujet de l'état de l'esplanade de Territet et de l'entretien de celle-ci – bis, de M. Alexandre Staeger

7. RAPPORTS DES COMMISSIONS

7.1 sur le préavis No 19/2019 relatif à la vente de la parcelle 6381 et des parts de PPE (feuille 7801 et 7792) du patrimoine financier, représentant l' « ancien Audiorama » à Territet, au prix de CHF 800'000.-. (Rapp : M. Jonathan Al Jundi) ;

Monsieur le Président ouvre la discussion.

M. Jonathan Al Jundi

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaitais m'excuser pour la coquille qui se trouve dans le rapport papier, la liste de présence est en ordre et les jetons de présences ont été contrôlés.

M. Vincent Haldi

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe ML ne votera pas ce préavis. Nous ne sommes pas acharnés à ce que le patrimoine de l'ancien Audiorama reste impérativement en mains communales et que notre exécutif mette en valeur ce bien immobilier qui renferme, en son sein, un joyaux patrimonial unique, à savoir la salle dite « Sissi ». Patrimoine auquel la Municipalité semble être totalement indifférente, puisqu'elle cherche depuis de nombreuses années déjà, à se débarrasser de ce bien à n'importe quel prix. Au point de proposer ce soir, à ce Conseil un acheteur potentiel des plus discutables.

L'acheteur choisi par la Municipalité, en plus d'être défavorablement connu de la justice française, n'a pas su faire la preuve formelle d'une réelle capacité financière à la hauteur de ses ambitions, qui s'étendent à l'Alcazar voisin. Oser, dans le préavis, comparer le potentiel acheteur à M. Grohe, dont les capacités financières sont bien connues de tous et qui a réhabilité le Château de l'Aile à Vevey, nous semble risible pour ne pas dire plus. Quant au droit de réméré présenté comme une garantie absolue de contrôle sur ce bien par notre exécutif, si celui-ci venait à devoir être actionné, les montants des investissements réalisés par l'acheteur et agréés par les services communaux concernés, devraient lui être remboursés. Il y a fort à parier que la commune entrerait alors dans un conflit juridique ardu. Ajouter à cela toutes les servitudes liées au contrat de vente, interdisant une bonne part des activités économiques et hôtelières planifiées par l'acheteur, tout ceci nous semble du règne de l'utopie la plus complète. Pour toutes ces raisons, ML votera NON aux conclusions de ce préavis. Nous espérons sincèrement nous tromper, afin que ce joyau architectural puisse être sauvegardé, bien que notre exécutif n'estime pas de son devoir de le faire. Merci de votre attention.

Mme Géraldine Torchio

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Nous ne sommes pas entièrement convaincus par l'investisseur, nous non plus. Nous nous demandons, si nous sommes véritablement prêts à des années de procédure, si cela ne se passe pas comme prévu. Le groupe des Verts refusera ou s'abstiendra.

M. Emmanuel Gétaz

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Je dépose un amendement. Montreux libre s'opposera à cette vente et je voterai contre cette vente également. Au cas où cette vente trouve une majorité, je propose qu'elle soit conditionnée aux éléments suivants, qui viendraient compléter le point 1 des conclusions :

1. d'autoriser la vente de la parcelle 6381 et des parts de PPE (feuilles 7801 et 7792) du patrimoine financier, représentant l'« ancien Audiorama » à Territet, avec droit de réméré et servitude pour l'usage de la salle Sissi, à la société Palatin SA à Pully, pour le prix de CHF 800'000.-, sous réserve que Palatin SA soit devenu propriétaire à 100 % du bâtiment de l'Alcazar, dans un délai d'un an à compter de l'acceptation du préavis. Au-delà de ce délai, la vente à Palatin SA du bâtiment de l'Audiorama devra faire l'objet d'un nouveau préavis.

L'idée est de constater qu'au-delà du caractère assez douteux et peu crédible du business plan actuel du potentiel acquéreur, ce business plan dans tous les cas, semble se baser sur le fait que cet acquéreur serait capable d'animer l'ensemble des deux bâtiments et dans le fond, a besoin des deux bâtiments, celui de l'Alcazar et de l'Audiorama, pour pouvoir développer son projet. Dès lors, sachant que le bâtiment de l'Alcazar sera mis en vente aux enchères, il me paraît absolument nécessaire qu'il prouve d'abord qu'il a la capacité d'acheter ce bâtiment, avant que nous ne cédions le bâtiment de l'Audiorama.

Si l'acquéreur montre sa capacité et sa détermination à acheter le bâtiment de l'Alcazar et qu'il y arrive, alors nous aurons l'impression et l'éventuel espoir de pouvoir croire en son business plan. S'il ne se trouve pas en mesure d'acquérir l'Alcazar, il nous paraît totalement illusoire d'imaginer qu'il soit capable, avec ses explications, de mettre en valeur le bâtiment qui est propriété de la commune et dans ce cas, il ne serait pas utile et pas souhaitable de le vendre.

Voici les raisons pour lesquelles je dépose cet amendement ce soir.

M. Angelo Giuliano

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Chers collègues,

Le groupe PLR soutiendra ce préavis pour plusieurs raisons. En premier lieu, il s'agit de redonner vie à ce bâtiment vétuste, propriété de la commune pour des raisons historiques, mais qui se retrouve aujourd'hui dépourvu de tous projets d'affectations publiques. En second lieu, plusieurs garanties plaident en faveur de la vente de cet objet : en effet le bâtiment est classé en note 1 au recensement architectural vaudois et le futur acquéreur devra obtenir l'aval des services cantonaux pour tous les travaux projetés. De plus le droit de réméré prévu dans l'acte de vente, ainsi que la servitude d'usage de la salle Sissi, contrairement à l'opinion de M. Haldi, garantiront effectivement la sauvegarde des intérêts publics. Finalement il faut souligner que la conservation de ce bien immobilier par la commune impliquerait des investissements publics très importants en termes de travaux de remise en état. Une expertise les estime à 11 millions, dans un contexte où d'autres projets immobiliers en main communale, disposent d'un potentiel de développement bien plus important. Pour

toutes ces raisons, je vous invite à soutenir les conclusions de la commission et à accepter ce préavis. Merci pour votre attention.

M. Nicolas Büchler

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Mon intervention correspondra en partie à celles faites en commission.

- Bien sûr, c'est douloureux de vendre un tel patrimoine
- Bien sûr cela représente un certain risque que de faire confiance à un seul investisseur
- Bien sûr, nous aurions souhaité qu'un tel joyau soit valorisé plus tôt et dans un projet plus communautaire.

Cependant, devant les solutions à disposition, celle proposée par la Municipalité semble être la plus raisonnable et celle qui a les moyens les plus à même d'amener des solutions convenables et durables.

Ainsi, le groupe socialiste apportera un soutien important à ce préavis municipal. Concernant l'amendement Mtx libre, ce n'est pas l'objet du jour et l'acquéreur nous a certifié à plusieurs reprises être intéressé en 1^{ère} instance par l'Audiorama et ce, même sans le bâtiment de l'Alcazar.
Merci de votre attention.

M. Michel Zulauf

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Je me souviens, il y a de nombreuses années, lorsque les Libéraux et les Radicaux avaient été unanimes à suivre la recommandation de notre ancien Syndic M. Jean-Jacques Cevey, d'acheter ce grand hôtel de Territet pour en faire un objet qui sera reconnu dans toute la Suisse, comme le musée national Suisse de l'audiovisuel. Maintenant, je vois avec un peu de dépit, le PLR être unanime pour vendre cet objet. Finalement ce sont 30 années de gâchis, de promesses non-tenues, de déceptions, alors je n'arrive pas à voter pour accepter cette transaction immobilière, je ne pense pas que la commune ait fait un mauvais choix, mais vous concéderez, Mesdames et Messieurs, qu'il est difficile d'effacer d'un trait de plume 30 ou 35 années d'atermoiements. Nous avons perdu tellement d'argent dans cette affaire que je ne peux pas cautionner ce soir, cette vente pour CHF 800'000.- et je voterai NON.

M. Vincent Haldi

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Je souhaite m'adresser à M. Giuliano pour apporter quelques précisions quant aux servitudes dont je parlais dans ma précédente intervention. Il s'agit des servitudes liées au contrat de vente, qui lie l'acheteur à la Municipalité. Ce sont des servitudes en faveur de la PPE du Grand Hôtel de Territet et qui empêchent une grande partie des activités économiques, hôtelières que l'acheteur souhaite. Je ne parlais pas de la servitude liée à la salle Sissi.

Pour revenir au droit de réméré, tout le monde essaye de nous dire que nous n'aurons aucun problèmes, ce soir il nous est raconté que nous ne prenons aucun risque parce que le bâtiment est classé 1, nous avons un droit de réméré s'il se produit un évènement, la commune l'actionnera, mais ce n'est pas la Municipalité, c'est ce Conseil qui votera par OUI ou NON le fait d'actionner ce droit de réméré et quand nous voyons la position du PLR, il y a peu de chance que si dans 3 ou 5 ans la question se pose, il nous soit dit « oui, nous allons sauver ce bâtiment ». Que se passera-t-il à ce moment-là si l'acheteur n'est pas crédible ? Nous inscrirons sur ce

bâtiment une hypothèque légale des monuments et sites et la commune sera obligée de le récupérer.

M. Pierre Rochat, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite m'exprimer sur deux remarques générales qui ont été faites par les divers intervenants.

Cette appréciation selon laquelle la Municipalité serait indifférente au maintien ou à la préservation de biens culturels, de bâtiments historiques importants de notre collectivité, de notre région, ce n'est absolument pas le cas.

Je crois que toute notre action est la démonstration que nous nous en soucions, mais il faut aussi admettre que nous devons définir des priorités, nous ne pouvons pas tout faire, la collectivité ne peut pas tout faire. Il y a beaucoup de bâtiments et dans ce contexte, nous ne pouvons que nous réjouir de voir que des privés sont susceptibles de s'intéresser à ce type d'immeuble. En observant objectivement la qualité du parc immobilier, depuis les années 50, beaucoup d'établissements, beaucoup d'immeubles privés ont été magnifiquement restaurés et dieu sait que nous pouvons être reconnaissants que cela ait été fait.

En l'occurrence, cela plaide pour tenter une solution comme celle qui vous est proposée.

Premièrement nous ne pouvons pas dire que la Municipalité est indifférente et peu soucieuse de voir quel avenir il est possible d'accorder à ce type d'immeuble.

Il a été fait mention, d'utopie dans cette opération, l'utopie à une signification plutôt positive si nous regardons sa définition « c'est une vision idéale de l'évolution de la société », quelque part, si la Municipalité est capable d'avoir un peu d'utopie avec des privés, je pense que c'est plutôt bénéfique et probablement qu'une cité comme Montreux a souvent vécu sur des idées utopiques qui permettaient de voir la société positivement.

Le deuxième point que je voulais évoquer, car nous sentons bien dans les interventions de Mme Torchio et de M. Haldi principalement, cette volonté, cette appréciation plus ou moins forte selon l'un ou l'autre, (j'ai apprécié que Mme Torchio soit un peu moins critique) de qualifier l'investisseur, de qualifier celui qui va acheter cet objet. Sincèrement pour ceux qui ont eu l'occasion de faire des opérations d'achat et de vente, nous savons très bien que ces opérations, peuvent être extrêmement difficiles. Nous passons un accord, nous négocions un ensemble de points, nous mettons des contraintes et des contraintes il y en a, nous en avons posé. La servitude pour la salle Sissi qui n'est pas ridicule, elle est extrêmement importante et c'est ce qui préservera ce bien pour son utilisation. Le droit de réméré, qui n'est pas ridicule, il est compliqué à mettre en place et il permet d'avancer dans une opération qui dit « nous vous remettons cet objet, mais nous allons vous accompagner et contrôler les opérations ». Quelque part, vouloir qualifier l'acheteur avec des appréciations peut être discutable et tendancieux. Regarder qui investit dans ce canton en termes de promotion, aller regarder sur internet, quelles sont les qualifications des investisseurs divers dont je ne donnerai pas de nom ici, car je ne souhaite pas me faire intenter un procès. Objectivement vu les tendances et le contexte dans lequel se trouvent certains investissements, vous serez à même de trouver des difficultés, des accusations de délit d'initié et j'en passe.

Dans les affaires aujourd'hui, beaucoup d'événements peuvent se produire, sans pour autant que cela soit avéré et même s'il y a une amende, cela ne veut pas dire que l'investisseur est définitivement malhonnête. Je dois dire qu'avec ces appréciations, je pense que nous devons tous nous regarder dans un miroir en nous demandant « est-ce que je suis un saint quand je fais un achat ? ». Des gens

investissent, prennent des risques et dans ce contexte-là, jusqu'à preuve du contraire je crois que nous n'avons pas de difficultés avérées à admettre que cet acquéreur est un acquéreur potentiellement intéressant que nous n'avons pas à qualifier ou à juger, dans la mesure où il signe l'acte, qu'il paie l'opération et qu'il a les moyens de le faire.

Concernant l'amendement de M. Gétaz, il y a une question qui est importante, sa volonté est de dire qu'il faut lier, or l'acquéreur nous a dit en commission, car nous lui avons posé clairement la question, « si vous ne pouvez pas acheter l'Alcazar que faites-vous ? », il a dit « je continue avec ce projet », ce projet avec l'ancien Auditorium est pour lui relativement intéressant et permettra de créer des synergies, des collaborations. Il nous l'a dit, nous ne pouvons pas lui faire signer un engagement sur l'honneur, il s'engage à nous acheter un immeuble qui risque de nous coûter très cher en entretien sans savoir à quoi nous pouvons l'affecter.

Dans ces conditions nous ne pouvons pas imposer cette règle, je vous invite à refuser cet amendement, sans compter que la vente de l'Alcazar ne dépend pas du tout de nous, tant en terme de calendrier, que de date de décision, puisque c'est l'office des poursuites qui va gérer cela.

Je vous invite à refuser l'amendement de M. Gétaz et à suivre les conclusions de la commission, dont je remercie l'engagement dans l'appréciation de ce dossier.

M. Alexandre Staeger

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je suis assez surpris de l'intervention de M. Rochat, notamment quant à la qualification de l'acheteur. Je comprends l'argument « que celui qui n'a jamais péché lui jette la première pierre », mais pour ma part je ne parle pas d'appréciations, je me réfère à la décision de la commission des sanctions à l'égard de M. Thierry Boutin que j'ai sous les yeux. Je me réfère à un document français officiel, publié sur internet et librement accessible, dans lequel ce monsieur, est condamné pour un délit d'initié. Ce ne sont pas des rumeurs, ce sont des faits. Je me permets de vous lire deux ou trois extraits de cette décision : « *le comportement de M. Thierry Boutin, revête une particulière gravité appelant une sanction exemplaire* », il ne s'agit pas d'une broutille qui peut arriver de temps en temps quand nous faisons des affaires, comme tente de nous le faire croire M. Rochat, mais véritablement d'actes graves.

Actes suffisamment graves pour qu'ils justifient une sanction de 1,2 millions d'euros, je répète Mesdames et Messieurs 1,2 millions d'euros. Je ne sais pas si vous avez souvent entendu des sanctions pareilles ? Ces sanctions ne sont pas là pour punir un comportement anodin, il y a vraiment un événement grave qui s'est passé. Pire, nous lisons un peu plus loin dans la décision, que ce Monsieur Boutin, exerce une activité de conseil d'entreprise en Suisse et qu'il dispose non seulement d'un patrimoine important, mais aussi de ressources dont il n'a pas indiqué le montant aux autorités. Nous avons aussi un problème quand à la transparence, dont fait preuve ce monsieur. Finalement, je rappelle également, par rapport aux garanties qui nous ont été rappelées tout à l'heure, que ce monsieur est actuellement domicilié à Dubaï, selon l'extrait du registre du commerce de ce jour, de la société Palatin SA.

J'ai quand même beaucoup de peine à suivre M. Rochat, quand il nous dit que ce monsieur présente toutes les garanties d'honnêteté et de probité que nous pouvons attendre et que nous n'aurons pas de problèmes judiciaires pour faire valoir notre droit de réméré contre une personne qui s'est expatriée.

Quant à son associée, je crois que M. Rochat a vaguement étudié ce point, puisque M. Boutin, n'est pas le seul administrateur de la société Palatin, j'ai essayé de faire des recherches, mais son associée elle, est une grande inconnue au bataillon. Vous m'excuserez mais j'ai de la peine à faire confiance à ces personnes et à leur confier

l'un des bijoux du patrimoine montreu sien, raison pour laquelle, je soutiens mes collègues dans le refus de ce préavis et je vous invite, Mesdames et Messieurs, à en faire de même.

M. Vincent Haldi

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je ne souhaite pas ajouter plus que la brillante intervention de M. Staeger.

Je m'adresse à M. Rochat, je n'ai jamais dit dans mon intervention, que la servitude sur la salle Sissi était ridicule, ni même le droit de réméré, j'ai dit que c'était extrêmement complexe, M. Staeger vient de le prouver. Je suis aussi personnellement surpris de l'intervention de M. Rochat, alors que la Municipalité nous donne des leçons d'exemplarité à longueur d'années, et de Montreux ville modèle dans tous les domaines, sauf le modèle économique ? Pour celui-là nous ne devrions pas respecter certaines normes et certains droits ?

M. Emmanuel Gétaz

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite ajouter qu'indépendamment du côté sérieux ou pas, ou de la probité de l'acquéreur, si nous prenons en exemple l'acquisition par un privé du bâtiment, lui aussi extrêmement protégé, du château de l'Aile à Vevey, je souhaite rappeler que si cet acquéreur l'avait acheté pour CHF 1.- symbolique, il s'était engagé dans l'acte de vente à dépenser au minimum CHF 18 millions. Au total nous le savons, il a dépensé probablement encore 30 ou 40% de plus.

Je trouve que la grande inquiétude qui se dégage de cet accord, c'est qu'il s'agit d'un accord avec un candidat par défaut, sur les trois candidatures d'achat, il y avait une association qui n'avait absolument pas les moyens et deux projets différents du même candidat, dont nous parlons aujourd'hui. C'est par défaut que vous nous proposer aujourd'hui, Madame et Messieurs les membres de la Municipalité, de valider cet achat. Il n'y a pas d'engagement solide qui aurait pu amener l'acte de vente à obliger l'acquéreur à engager les moyens de remettre à flot ce bâtiment. Je vous rappelle qu'à l'époque le château de l'Aile était dans un état de délabrement catastrophique, l'acquéreur a mis 18 millions dans l'acte de vente en s'engageant à les dépenser et il a dépensé plus comme je l'ai dit. Nous aurions pu nous attendre à ce que l'acquéreur d'un bâtiment qui paie CHF 800'000.-, ce qui n'est pas anecdotique par rapport à l'ensemble de l'investissement mais presque, s'engage dans l'acte de vente à, au moins investir de quoi rendre ce bâtiment utilisable selon les critères d'aujourd'hui, des chiffres sont mentionnés dans le rapport. Par conséquent pour moi, la volonté aujourd'hui de vendre à cet acquéreur c'est simplement pour se débarrasser de ce problème, nous le faisons en mettant des conditions extrêmement basses en ce qui concerne les engagements financiers et le plus grand risque, c'est qu'après avoir eu la verrue du bâtiment de l'Alcazar pendant des années, nous en ayons une deuxième. Nous nous retrouverons avec un quartier entier dans un état de délabrement complet, faute des investissements nécessaires, c'est la raison pour laquelle à mon avis, il faut en priorité refuser le préavis ou espérer que tout à coup, il se révèle comme étant un acquéreur vraiment ambitieux qui achète le tout en ayant les moyens de le faire. Je vous remercie.

M. Stéphane Barbey

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je suis particulièrement choqué par la vision du monde économique de M. Rochat, qui pourtant a la réputation d'être libéral, ce qui ressort de ses dires c'est simple : il y

a ceux qui peuvent passer à côté de la loi et de la morale parce qu'ils ont de l'argent et il y a les autres qui se font réprimander.

C'est une vision que je ne saurais partager et j'entends par ces quelques mots manifester mon extrême mauvaise humeur par rapport à cette vision de la situation. Elle est parfaitement incontestable et si c'est pour défendre un mauvais projet, c'est bien évidemment un mauvais argument.

J'aimerais également parler de l'Audiorama, qui est un échec total, intégral, tout d'abord sur le plan financier, car nous avons gaspillé de l'argent public sans résultats, actuellement nous avons une carcasse vide dont nous ne savons pas quoi faire. J'aimerais aussi parler de l'aspect humain qu'il y a derrière, le musée ce n'était pas seulement un bâtiment inadapté, c'était aussi des gens qui y ont travaillé, que nous avons méprisés, puisque le musée a simplement été dissolu et là aussi nous avons été incapable d'avoir un projet cohérent. J'entends faire part de mon extrême insatisfaction par rapport à la gestion globale et particulière de ce dossier. En tant qu'indépendant, je vous exprime ma volonté de voter NON et j'invite l'ensemble de mes collègues à écarter ce projet. Je vous remercie de votre attention.

M. Pierre Rochat, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Que ceux qui sont contre aient envie de l'exprimer avec beaucoup de véhémence et d'arguments, le fassent.

Nous sommes dans une opération qui est relativement délicate et je souhaite préciser que quand nous disons que nous vendons un joyau, ceux qui l'ont visité savent que ce n'en est pas un. Je pense que c'est une opportunité de pouvoir vendre cet immeuble aujourd'hui, avec l'espoir que l'acquéreur, puisse s'intéresser à d'autres immeubles dans le secteur. Je signale, à votre intention, que concernant les critiques faites à l'endroit de l'investisseur, qui se trouve dans le public, car il tenait à entendre les débats, qu'il tirera les conclusions qu'il y a à tirer par rapport aux appréciations qui peuvent être faites. Je me permets de dire que, lorsque nous parlons de cette sanction de 1,2 millions, nous ne parlons pas non plus de l'enjeu financier que cela représentait au niveau de la pénalité et de la sanction qui a été payée, nous n'allons pas entrer dans les détails, mais je crois objectivement que ce n'est pas adéquat de mettre cet élément dans la balance. Pour rendre hommage à l'investisseur, parce que quand nous disons que c'est un acheteur par défaut et qu'il n'y avait pas d'offre significative, il est vrai que l'immeuble n'est pas extraordinairement intéressant à acheter, mais en l'occurrence je note la détermination de l'acquéreur potentiel qui depuis 2 ans manifeste son intérêt pour cet immeuble, avec des projets. Quant à l'associée de M. Boutin, dans le cadre de Palatin SA, je note avec un peu d'humour, que quand nous sommes connus, nous ne sommes pas crédibles et quand nous ne sommes pas connus nous ne sommes pas crédibles non plus. C'est quand même assez discutable, je pense que si cette personne n'est pas connue des réseaux sociaux, c'est aussi parce qu'elle se tient discrètement à l'écart. Ce que je connais d'elle c'est que c'est une personne crédible qui a développé des activités.

Pour ce qui est des contrôles des flux d'argent, je rappelle qu'il y a des lois, des règles, qu'un notaire va régler ces questions et que dans ce sens-là, ce n'est pas à nous de faire ce type de contrôles aujourd'hui.

Je vous invite à rester dans le sens du vote de la commission, à approuver cette proposition de vente, car cela me paraît être une bonne opportunité et de ne pas écouter ceux qui ont fortement tendance à vouloir peindre le diable sur la muraille.

M. le Président

Il me semble que l'ensemble des partis et des conseillers ont pu s'exprimer, je donne toutefois la parole à M. Staeger avant de procéder au vote de l'amendement.

M. Alexandre Staeger

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je serai bref, je souhaite répondre à M. Rochat, qui visiblement n'a pas toute la décision sous les yeux, en rapport avec la sanction qui a été prononcée. Il s'agissait d'un délit qui portait sur 1'143'447 actions, nous comptons à peu près 1 euro par action pour la sanction et selon la décision, je cite : « ces actes ont permis à une société dont M. Boutin était et dont il est toujours le seul actionnaire, de réaliser une plus-value d'un montant de 375'161 euros. Quand nous lisons les décisions jusqu'au bout, nous avons les chiffres.

VOTE

Amendement de M. Emmanuel Gétaz, du point numéro 1 des conclusions :

1. d'autoriser la vente de la parcelle 6381 et des parts de PPE (feuillet 7801 et 7792) du patrimoine financier, représentant l'« ancien Audiorama » à Territet, avec droit de réméré et servitude pour l'usage de la salle Sissi, à la société Palatin SA à Pully, pour le prix de CHF 800'000.- : ***sous réserve que Palatin SA soit devenu propriétaire à 100 % du bâtiment de l'Alcazar, dans un délai d'un an à compter de l'acceptation du préavis. Au-delà de ce délai, la vente à Palatin SA du bâtiment de l'Audiorama devra faire l'objet d'un nouveau préavis.***

L'amendement est **refusé** par 55 NON, 18 OUI et 5 abstentions

M. le Président

La parole n'est plus demandée, la discussion est close

M. Jonathan Al Jundi

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 19/2019 de la Municipalité du 10 mai 2019 au Conseil communal relatif à la vente de la parcelle 6381 et des parts de PPE (feuillet 7801 et 7792) du patrimoine financier, représentant l'« ancien Audiorama » à Territet, au prix de CHF 800'000.-,

vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. d'autoriser la vente de la parcelle 6381 et des parts de PPE (feuillet 7801 et 7792) du patrimoine financier, représentant l'« ancien Audiorama » à Territet, avec droit de réméré et servitude pour l'usage de la salle Sissi, à la société Palatin SA à Pully, pour le prix de CHF 800'000.- ;
2. de comptabiliser le gain comptable sur le compte 230.4242 ;
3. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes et conventions correspondants.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 51 oui, 22 non et 5 abstentions.

7.2 sur le rapport-préavis No 24/2019 relatif au plan directeur informatique « Montreux Numérique 2023 », à l'octroi d'un crédit d'étude de CHF 80'000.- pour l'analyse des scénarios et sa mise en œuvre, ainsi que la création de 1,5 EPT au centre informatique et réponse au postulat « Pour une informatique performante, au sein de notre administration et de nos concitoyens » de M. Christophe Privet. (Rapp : Mme Mélanie Nicollier) ;

Monsieur le Président ouvre la discussion.

Mme Irina Gote

Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs,

Le groupe socialiste plébiscite le renforcement de la dotation en personnel du service informatique, ainsi que la mise en œuvre du plan informatique 2023.

Attachés à un service public de qualité, nous estimons qu'il s'agit d'un service clé tant pour les collaborateurs de la commune que pour les utilisateurs-habitants et il est très important à nos yeux que la dotation en personnel colle au plus près des besoins du terrain au vue des nombreuses tâches que ce service est amené à accomplir.

Dans un deuxième temps, nous espérons que les études finales permettront à notre Municipalité d'arriver au plus vite avec un programme clair et précis du développement du projet.

M. Christophe Privet

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Dans un premier temps je voulais remercier M. Rochat de s'être excusé, la Municipalité avait oublié de m'informer de la date de la commission avant qu'elle ne soit fixée et comme je l'avais fait savoir cette date posait problème pour moi, raison pour laquelle, je me suis excusé auprès de Mme la Présidente et que j'ai pris le temps d'envoyer un de mes collègues, tout en sachant que d'autres collègues connaissaient ce dossier.

Je suis à titre personnel, satisfait de la première partie de la réponse de la Municipalité. Elle ne répond pas encore à l'ensemble de la problématique que nous connaissons sur le plan informatique au jour d'aujourd'hui, mais nous voyons qu'il y a un prochain dispositif prévu et qui, à mon avis, s'approche plus de ce que je recherchais en finalité.

Je comprends parfaitement la demande de la Municipalité en ce qui concerne ces besoins en EPT, je ne vous cacherais pas que cela a fait l'objet d'une discussion au sein de mon groupe afin que je justifie ma position, vu que je soutien ces EPT. Je pense qu'aujourd'hui, l'informatique est un investissement nécessaire, qu'il ne peut pas de façon immédiate et rapide toujours répondre à l'ensemble des besoins, mais qu'avec le temps, si le projet municipal, continue sur cette excellente lancée, il permettra effectivement de :

1. de satisfaire au mieux les citoyens à l'aide de guichet virtuel/électronique.
2. de pouvoir réaliser certaines économies sur des travaux administratifs qui pourraient être répétitifs ou problématiques.

Avec une majorité de mon groupe et à titre personnel, je vous invite à accepter ce préavis municipal.

M. le Président

La parole n'est plus demandée, la discussion est close

Mme Mélanie Nicollier

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

- vu le préavis No 24/2019 de la Municipalité du 7 juin 2019 au Conseil communal relatif au plan directeur informatique « Montreux Numérique 2023 », à l'octroi d'un crédit d'étude de CHF 80'000.- pour l'analyse des scénarios et sa mise en œuvre, ainsi que la création de 1,5 EPT au centre informatique et réponse au postulat « Pour une informatique performante, au sein de notre administration et de nos concitoyens » de M. Christophe Privet,
- vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. de prendre acte du plan directeur « Montreux Numérique 2023 » ;
2. d'accepter la création d'un poste de manager d'applications à 100 % ;
3. d'accepter la création d'un poste d'employé d'administration à 50 % ;
4. de couvrir les nouveaux coûts de fonctionnement par une inscription au budget 2019 des charges de personnel et charges sociales liées, à ventiler sur les comptes de charge 30 du chapitre 202, pour un montant de CHF 41'380.- selon le profil des personnes engagées ;
5. de porter aux budgets 2020 et suivants les charges de personnel et charges sociales liées, à ventiler sur les comptes de charge 30 du chapitre 202, pour un montant de CHF 170'000.- au maximum, selon le profil des personnes engagées ;
6. d'octroyer un crédit d'étude de CHF 80'000.- pour l'analyse des scénarios sur le développement du centre informatique ;
7. de comptabiliser cette dépense sur un compte du bilan 9146 ;
8. de transférer cette dépense sur le compte du préavis à venir relatif au déploiement futur du centre informatique, et de l'amortir selon les règles fixées par le préavis ;
9. en cas de refus du préavis à venir relatif au déploiement futur du centre informatique, cette dépense sera amortie en une fois par le débit du compte 202.3313 ;
10. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec ce préavis ;
11. de prendre acte du fait que ce rapport-préavis répond au postulat de M. Christophe Privet, intitulé « Pour une informatique performante, au sein de notre administration et de nos concitoyens ».

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 78 OUI et 1 abstention.

7.3 sur le préavis No 25/2019 relatif à la demande d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 118'000.00 au maximum, pour le financement d'une étude de projet pour le traitement de l'eau et la sécurisation du bassin de la Foge à Chailly, ainsi qu'une augmentation de la capacité du site en créant des nouveaux jeux d'eau et en augmentant le volume du bassin actuel de 50 %. (Rapp : Mme Irina Gote) ;

Monsieur le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Mme Irina Gote

En conclusion, c'est à l'unanimité de ses membres que la commission, vous recommande Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

- vu le préavis No 25/2019 de la Municipalité du 7 juin 2019 au Conseil communal relatif à la demande d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 118'000.00 au maximum, pour le financement d'une étude de projet pour le traitement de l'eau et la sécurisation du bassin de la Foge à Chailly, ainsi qu'une augmentation de la capacité du site en créant des nouveaux jeux d'eau et en augmentant le volume du bassin actuel de 50%
- vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre une étude de projet, pour une solution pour le traitement de l'eau et la sécurisation du bassin de la Foge à Chailly, ainsi qu'une augmentation de la capacité du site en créant des nouveaux jeux d'eau et en augmentant le volume du bassin actuel de 50% ;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 118'000.00 au maximum ;
3. de couvrir toute ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie et d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde ;
4. de transférer le solde et clôturer le compte d'attente No 9139.087 « Piscine de la Foge et de Brent - Rénovation installations » ;
5. de comptabiliser cette dépense sur un compte du bilan 9143 ;
6. en cas d'acceptation du préavis d'amélioration, cette dépense sera transférée sur le compte du dit-préavis et sera amortie selon les règles fixées par le préavis ;
7. En cas de refus du préavis de rénovation, cette dépense sera amortie en une fois par le débit du compte No 355.11.3312 ;
8. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 78 OUI.

7.4 sur la prise en considération ou non du postulat de Mme Irina Gote demandant « d'étudier la possibilité de la mise en place d'un congé paternité de 20 jours, pour les employés communaux ». (Rapp : M. Pablo Menzi) ;

Monsieur le Président ouvre la discussion.

Mme Irina Gote

Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux, Chères et chers collègues,

J'ai eu l'occasion de m'exprimer sur cette problématique de défense de l'égalité femmes hommes qui me tient énormément à cœur dans le cadre du développement de mon postulat et également en commission. Dès lors, je ne vais pas revenir sur les arguments en faveur de l'étude de ce congé paternité de 20 jours, pour les employés communaux.

Je souhaite juste insister sur le fait que l'entité « Commune de Montreux » est le plus important employeur, en termes de places de travail. Dès lors, il est nécessaire et urgent, en tant que collectivité publique, d'être précurseur en la matière et de donner un signal fort à l'économie privée, en vue de la promotion de cette égalité, parce que oui, Messieurs, vos droits de pères doivent être défendus ! Le droit de tisser des liens forts avec son enfant dès la naissance et par la même occasion de renforcer la cellule familiale n'a pas de prix à mes yeux !

La commission a accepté à l'unanimité de ses membres la prise en considération du postulat et je vous invite à faire de même, pour une société progressiste et juste !

M. Tal Luder

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe UDC ne votera pas en faveur de la prise en considération de ce postulat. Nous ne sommes pas indifférents à l'obtention d'un congé paternité au niveau national, cependant nous considérons que ce postulat demande d'étudier la possibilité d'une offre sans vraie demande, du moins pas à Montreux au sein du personnel communal.

À la question posée en commission, de savoir si le personnel communal ne pourrait pas financer lui-même cet avantage social, le rapport mentionne que (je cite) : " la postulante ne comprend pas la démarche ; pourquoi c'est l'employé qui paye le congé des autres ? "

Nous pouvons transposer l'étonnement de la postulante à notre niveau de citoyens contribuables : pourquoi devrions-nous tous financer cette faveur qui ne sera destinée qu'à moins de 2% de la population montreuusienne (je table mon calcul sur 500 employés communaux et 25'000 habitants pour simplifier) ?

Ajoutons également que par rapport au marché du travail actuel, avoir pour employeur notre commune est déjà un avantage en soi ; une place stable, un salaire assuré, un environnement de travail contrôlé et suivi... ce sont là des prestations que beaucoup rêveraient d'obtenir !

C'est pourquoi, mais une fois n'est pas coutume, nous allons appliquer la devise de nos collègues socialistes - " pour tous, sans privilèges " - et observer l'évolution du congé paternité au niveau fédéral avant de nous déterminer.

Je vous remercie pour votre écoute

M. Christophe Privet

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je tenais à relever un point qui pourrait rassurer mon collègue, M. Tal Luder.

Lors des discussions que nous avons eues en commission, cela ne figure peut-être pas suffisamment au travers du rapport, la question a été posée à M. RoCHAT, « avez-vous eu des demandes ? », c'est-à-dire des papas qui souhaitent obtenir des congés pour la naissance de leur enfant.

La réponse était non, la question n'est pas véritablement venue sur la table avec les représentants du personnel, mais cela pourrait effectivement se limiter à quelques cas par année.

Nous sommes dans le cadre d'un postulat, je pense que dans le cadre d'un postulat, nous avons encore le temps nécessaire, pour en faire une analyse et c'est ce que demande Mme Gote. Nous avons eu une première série de réponses lors de l'étude de ce postulat, maintenant, il appartiendra à la Municipalité, si ce dernier est pris en compte ce soir, de venir prochainement avec une réponse un peu plus claire, puisque, j'imagine qu'elle va continuer à discuter avec les représentants du personnel et à voir dans quelle mesure, il y a un besoin en ce qui concerne cette demande.

Il est noté dans le rapport, que nous allons être appelés prochainement, à nous déterminer sur un plan fédéral par rapport à cette problématique. Je pense qu'un postulat n'est qu'un postulat, c'est une idée, un projet qui tient à cœur à Mme Gote et que nous pouvons accepter dès l'instant où il appartient à la Municipalité d'y répondre dans le futur, si possible un futur assez proche. Raison pour laquelle, j'ai invité mon groupe à soutenir ce postulat.

M. Gaëtan Cousin

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je suis atterré : pour les Verts, il s'agit d'une évidence, c'est une évolution de société. La question c'est pourquoi aussi peu ? Comment pouvons-nous nous poser la question, comment pouvons-nous discuter 20 jours pour que des pères puissent s'occuper de leur enfant ? Si nous regardons l'évolution dans la plupart des pays européens, nous pouvons dire pourquoi restons-nous à la traîne ?

Ce soir nous avons l'occasion, pour une fois de ne pas être à l'arrière de tous les débats de sociétés, comme nous le sommes malheureusement souvent en Suisse.

M. Michel Zulauf

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'aimerais répondre à notre collègue, M. Luder. Il y a de nombreux cantons, de nombreuses communes, qui ont déjà pris des dispositions pour le congé paternité. Ici à Montreux, vous représenter 10% de la représentation communale, nous avons des chances de l'instaurer ce congé paternité, mais sur le plan fédéral, vous représenter 30% et votre obstination à le refuser et l'exemple que vous faites autour de vous, font que décidément, cela va être très difficile de l'obtenir sur le plan fédéral. Concéder que sur le plan communal c'est un peu plus facile.

M. Tal Luder

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Il me semble qu'en ce moment, un objet circule, qui doit passer au conseil des Etats, revenir au National pour un congé paternité. Pourquoi faire une exception montreu­sienne locale avant d'avoir une réponse globale qui pourrait toucher plus de monde ?

Si cela ne passe pas au niveau national, pourquoi ne pas faire un objet montreu­sien, mais dans ce cas-là nous le faisons pour tous les papas montreu­siens, pas seulement pour les employés communaux.

M. Pablo Menzi

En conclusion, la commission recommande, par 10 oui, d'accepter le postulat.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 57 OUI, 19 NON et 3 abstentions.

7.5 sur la prise en considération ou non du postulat de M. Romain Pilloud : « Des femmes et des jeunes au chevet du système de milice ». (Rapp : Mme Géraldine Torchio) ; RETIRE

M. le Président

Vous aurez remarqué que le postulat a été retiré, néanmoins j'ouvre la discussion pour d'éventuelles prises de parole. La discussion est ouverte.

M. Romain Pilloud

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Chers collègues,
Comme vous avez pu le constater dans le rapport, j'ai retiré mon postulat, mais l'ensemble des commissaires partageaient l'inquiétude générale sur l'avenir du système de milice et se posait la question, comment encourager, valoriser le travail qui est fait par les conseillères et les conseillers, ici présents ? Il a été décidé que cette inquiétude serait transmise au bureau du Conseil pour traitement et le fait que le postulat soit retiré, ne change rien au fait que la problématique reste entière et que désormais les cartes sont dans les mains du bureau du Conseil et de la Municipalité qui sera aussi probablement sollicitée dans ce cadre tôt ou tard.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

7.6 sur la prise en considération ou non du postulat de M. Olivier Raduljica : « Budget participatif confié aux sociétés villageoises ». (Rapp : M. Olivier Müller) ;

Monsieur le Président ouvre la discussion.

Mme Irina Gote

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Municipaux, Chers collègues,

Le groupe socialiste regrette que le postulat de notre collègue M. Olivier Raduljica n'ait pas été compris dans le bon sens.

Il ne s'agissait pas, comme compris en commission, de soutirer des moyens financiers ou du pouvoir décisionnel aux sociétés de nos villages, de complexifier les flux financiers, de donner cartes blanches aux sociétés sans aucun contrôle. Il s'agissait en l'occurrence bel et bien d'essayer de leur offrir un soutien financier supplémentaire dans les divers projets qu'elles pourraient avoir et qui pourraient venir autant de ses membres que des habitants des différents villages. Le principe était que les citoyennes et citoyens contribuables puissent partager plus facilement leurs bonnes idées avec les sociétés villageoises et que ces dernières aient les moyens de les réaliser.

Des plus simples demandes à des projets plus conséquents, le but était de redonner un certain pouvoir de décision et une capacité de soutien envers les projets populaires aux sociétés villageoises. En commission, il a été question notamment de

la participation de la taxe de séjour dans la vie des sociétés villageoises : elle existe effectivement, mais est jugée presque partout comme insuffisante. Dans certains villages, le financement annuel de cette dernière a diminué de près de 70% en moins de 20 ans. Ceci ne leur permet dès lors plus de financer certains projets émanant de leur Assemblée Générale, et les force à se tourner systématiquement vers la Municipalité, avec plus ou moins de succès.

Si le groupe Socialiste comprend les craintes que ce postulat a suscitées, il tient néanmoins à poursuivre la réflexion et se réserve le droit de revenir, dans les prochains mois, avec de nouvelles propositions quant aux financements des sociétés villageoises et à la mise en place d'une aide financière en vue de la réalisation des projets de nos habitantes et habitants, pour le bien vivre ensemble.

Je vous remercie de votre attention.

Mme Livia Balu

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Les Verts prennent acte de la position claire de la commission. Si les discussions de la commission se sont surtout centrées sur les sociétés villageoises évoquées dans le postulat, il semble tout de même que cette proposition ouvre une réflexion potentiellement plus large. Comme semble le montrer l'exemple lausannois actuellement en cours, des projets originaux, innovants et qui sortent des activités classiques de nos sociétés villageoises ont été proposés par des groupes de citoyens. Il serait ainsi intéressant, dans le futur, de susciter des projets pas forcément issus de structures associatives actuelles et proposant des actions, par exemple, liées au développement durable ou à des démarches participatives, tout en continuant à soutenir les sociétés villageoises et leur rôle important pour nos villages et quartiers. Libre à chacun de le soutenir ou pas.

M. Emmanuel Gétaz

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'ai été plus de 10 ans, membre de la société des Avants et pendant quelques années son président.

Je suis étonné par la proposition de ce postulat, parce que dans le fond, j'ai l'impression que peut-être dans des grandes villes, prenons par exemple Lausanne qui n'a pas de structures de sociétés villageoises à l'intérieur du territoire, il faudrait créer une structure pour ramener un peu de proximité dans certaines décisions qui sont en général modestes. Autant à Montreux nous avons déjà cette structure en place à travers les sociétés de défenses d'intérêts villageois qui sont, nous le savons, une particularité historique de Montreux. Par conséquent à mon avis ce postulat pourrait être intéressant à Lausanne, mais il fait fausse route à Montreux.

La structure existe dans les villages et dans les quartiers de Montreux, elle est dans le fond adaptée à la capacité de gérer certains projets de village avec les moyens que les gens possèdent. Il faut rappeler que ce sont des comités entièrement bénévoles qui ont un temps limité à disposition et que ce qui est déjà organisé par ces sociétés de village prend beaucoup de temps. Parfois il faut consacrer tout un week-end à organiser un événement, à monter des tentes, à accueillir les gens et à redémontrer ensuite. Je doute que les sociétés de village puissent assumer plus, sauf dans des cas très particuliers. Il y a eu dernièrement un cas très intéressant, qui est celui de la laiterie de Brent et nous avons vu que des solutions existent à travers un dialogue avec la Municipalité et un préavis adéquat, formulé en fonction de ce projet.

Il y a très longtemps, il y a eu aux Avants, une souscription publique qui avait été organisée pour construire des garages et des entrepôts pour la société des Avants, je ne sais pas si à l'époque la Municipalité avait été sollicitée.

De mon point de vue, la question est mal posée et j'aimerais rappeler que les budgets existent, ce sont des budgets liés aux animations, en dehors de la taxe de séjour et si, par exemple, une société fête ses 100 ans, (nous avons fêté plusieurs fois 100 ans aux Avants, comme les 100 ans du funiculaire, de la société, de l'école) nous faisons des demandes et nous obtenons ou pas, des soutiens de la Municipalité à travers les budgets qui sont à disposition. Je vous remercie de votre attention.

M. Christophe Privet

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'avais lu avec intérêt la proposition de notre collègue, M. Raduljica, pour moi tout n'était pas à mettre à la poubelle, mais c'est clair qu'à la lecture du rapport, il semble qu'il aurait peut-être fallu y apporter quelques nuances.

Je crois que nous pouvons relever que je n'hésite pas quand c'est nécessaire d'éviter d'utiliser la langue de bois en ce qui concerne les subventions que nous versons à Montreux.

Je dois reconnaître, qu'en ce qui concerne nos associations, nos vies de village, nous avons, lors des budgets, une Municipalité que j'ai toujours considéré à juste titre sur ce plan là de très généreuse, c'est un premier fait factuel à mon avis. Par contre, dans un des points qu'a soulevé M. Raduljica, et je ne vous cache pas que j'ai sauté en l'air en lisant le rapport au sujet de l'intervention d'un commissaire qui, heureusement pour lui a déclaré ses intérêts, en l'occurrence, il s'agit ici, du président des intérêts de Clarens.

Je note deux points, en tant qu'ancien habitant de Clarens, le premier sa déclaration et le deuxième c'est que l'année passée, pour des raisons d'organisation, le 1^{er} août du village de Clarens, avait failli passer à l'as et force est de constater que cette année, il n'y a carrément rien.

Je pense qu'en ce qui concerne mon cher collègue, je l'invite à réfléchir à l'importance du mandat, lorsque nous prenons la présidence d'un quartier ou d'un village, afin d'essayer de l'animer au mieux, dès l'instant où notre Municipalité en offre toutes les possibilités.

M. Angelo Giuliano

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Ayant consulté plusieurs présidents d'associations villageoises, aucun d'entre eux n'a formulé de demandes qui iraient dans le sens du postulat de M. Raduljica.

Je ne les ais pas tous rencontrés, mais les quelque uns que j'ai vu, n'y ont pas trouvé d'intérêt. Ces personnes se sont déclarées satisfaites de la situation actuelle et félicitent volontiers la Municipalité pour les subventions et les aides ponctuelles, qu'elles perçoivent.

Personnellement, je ne vois aucun avantage à soutenir le postulat présenté et je vous invite à en faire de même.

M. Nicolas Büchler

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je ne vais pas revenir sur le fond du débat, je souhaite juste réagir aux propos de M. Privet, par solidarité pour mon collègue, président de l'association des intérêts du Village. Ce sont des propos que vous ne pouvez pas tenir M. Privet, si vous n'avez pas exercé cette charge ou si vous ne l'exercez pas. Nous faisons tous cela, comme

l'a rappelé M. Gétaz, à titre bénévole et je vous prie d'avoir un minimum de respect pour cette charge, merci.

M. Christophe Privet

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je sens la satisfaction de certains dans cette salle, que je ne puisse pas déclarer être président d'une association.

Étant conseiller communal, j'évite à titre personnel de mélanger les choses. Ceci étant et cela déplaira à certains, je me suis toujours tenu à disposition lorsque c'était nécessaire et je n'ai pas besoin de l'afficher en permanence à titre personnel.

Cher collègue, si je me suis permis cette petite remarque et que vous voulez être solidaire avec votre collègue c'est votre problème. Moi ces remarques en tant qu'ancien habitant de Clarens et comme conseiller communal, elles m'ont été faites par d'innombrables personnes. Je suis au courant de ces éléments puisque certains membres du comité m'ont approché pour me faire ces remarques. Je l'ai fait dans ce sens-là. Comme vous le savez, chers Collègues, je lance rarement des accusations, ou des affirmations en l'air, sans être certain de ces dernières.

Pour le surplus j'apprécie peu votre attaque que j'estime purement personnelle et je suis, si vous le souhaitez, à votre disposition si un jour vous avez besoin de quelqu'un dans votre comité.

M. le Président

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Olivier Müller

En conclusion, la commission recommande au conseil communal de ne pas prendre en considération ce postulat.

M. le Président

Nous allons passer au vote et je vous rends attentif au fait que nous votons sur la prise en considération du postulat et non sur les conclusions du rapport.

Le Conseil communal de Montreux refuse ce postulat par 46 NON, 21 OUI et 12 abstentions.

<p>7.7 sur la prise en considération ou non du postulat de M. Olivier Raduljica : « Inventaire et sécurisation raisonnable ». (Rapp : M. Emmanuel Gétaz – remplacé par Mme Bibiana Streicher).</p>

Mme Béatrice Tisserand remplace Mme Bibiana Streicher pour la lecture des conclusions.

Monsieur le Président ouvre la discussion.

M. Olivier Raduljica

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je regrette le probable vote négatif sur la prise en considération de mon postulat et je m'étonne de cette volonté de ne pas améliorer la sécurité aux abords de sites sensibles, fréquentés par des enfants, qui notamment à la sortie de l'école ne sont pas toujours sous la surveillance d'un adulte. Merci pour votre attention.

M. le Président

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Mme Béatrice Tisserand

Position de la commission. La commission passe au vote et propose de refuser le postulat avec 4 voix contre, 3 abstentions et 2 pour.

M. le Président

Comme pour le vote précédent, nous votons sur la prise en considération ou non de ce postulat.

Le Conseil communal de Montreux refuse le postulat par 49 NON, 20 OUI et 10 abstentions.

8. PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ

8.1. No 26/2019 relatif à la reconnaissance de l'intérêt public régional et à l'adoption du principe d'une participation financière de la Communauté intercommunale d'équipement du Haut-Léman (CIEHL) pour le remplacement du télésiège de La Châ sur le domaine skiable des Pléiades. (Date de la commission : mardi 3 septembre 2019 à 19 h. 30, à la salle « les Pléiades », route des Deux-Villages 70 à St-Légier-La Chiésaz) ;

Présidence VERTS : Mme Béatrice Tisserand

Membres : Mme Anne Duperret

MM. Nicolas Büchler, Emmanuel Gétaz, Yanick Hess, Anthony Huys, Pablo Menzi, Pierre Rais, Pierre-André Spahn, Bernard Tschopp.

Monsieur le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

8.2. No 27/2019 relatif à l'octroi d'un prêt d'un montant de CHF 900'000.- au Montreux Tennis Club en faveur de la rénovation des six courts de Territet, à amortir sur vingt ans au travers d'une subvention communale annuelle de CHF 45'000.-. (Date de la commission : mardi 10 septembre 2019 à 19 h. 00, à la salle de conférence, à l'avenue des Alpes 18 à Montreux) ;

Présidence PLR : M. Benoît Ruchet

Membres : Mmes Livia Balu, Carola Fastiggi, Bibiana Streicher

MM. Christian Bécherraz, Nicolas Büchler, Arnaud Grand, Jean-Bernard Kammer, Murat Karakas, Kastriot Ramiqi

Monsieur le Président ouvre la discussion.

M. Murat Karakas

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Dans le cadre des travaux de la commission, je demande à la Municipalité les comptes d'exploitation du Montreux Tennis Club, pour les années 2016 à 2018, ainsi que l'acte notarié du droit de superficie de la part de la fondation de la ville de Montreux. La transmission par voie électronique de ces documents est préférable, cependant si cela s'avère impossible pour des raisons légales, je souhaite que les

commissaires puissent les consulter, au plus tard, lors de la séance. Je remercie par avance, la Municipalité pour sa collaboration.

M. Dominik Hunziker

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je ne pensais pas prendre la parole ce soir, mais cela me titille trop.

A quoi sert une subvention ? Pour moi cela sert à aider une société ou un club qui, sans cet argent, ne pourraient pas survivre.

Ce qui me dérange dans ce préavis, c'est que nous allons donner de l'argent, CHF 45'000.-, certes c'est pour amortir ces CHF 900'000.-, mais pendant 20 ans. Sans que nous ne puissions dire quoi que ce soit.

Je pense qu'il faut que nous trouvions une solution, supposons que ce club, fasse CHF 200'000.- ou CHF 300'000.- de bénéfice, continuerons-nous à verser cet argent ?

Il faudrait que la commission analyse s'il est possible de faire un amendement dans ce sens, je vous laisse y réfléchir, afin que nous ne subventionnions qu'une société qui a besoin d'argent. Parce que là, nous leur donnons le terrain, nous leur payons de nouveaux courts de tennis, le restaurant sera refait et subventionné par la FET, pour finir ils n'ont plus qu'à encaisser l'argent. Je souhaite avoir une garantie que l'argent de nos citoyens, aille au bon endroit.

M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, Mesdames et Messieurs

Brièvement, puisque nous aurons l'occasion de faire un débat en commission. M. Hunziker, je vous rappelle qu'il s'agit d'une association sportive et que comme précisé dans le préavis c'est l'une des rares qui gère et exploite complètement ses infrastructures. C'est dans ce sens-là qu'il faut le voir et ne pas comparer avec des associations à but lucratif. Si nous comparons avec la majorité des associations sportives sur la commune, celle-ci bénéficie d'infrastructures que nous gérons complètement. Il y a une équité de traitement avec les autres associations sportives, ce sera l'occasion de le préciser lors de la commission.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

8.3 No 28/2019 relatif à l'adoption de la modification du plan partiel d'affectation (PPA) « A Vernex ». (Date de la commission : mercredi 11 septembre 2019 à 19 h. 00, rue de la Gare 30 à Montreux) ;

Présidence SOC : M. Olivier Raduljica

Membres : Mme Mélanie Nicollier

MM. Olivier Blanc, Mathieu Ehinger, Bruno Femia, Dominik Hunziker, Romain Pilloud, Michel Posternak, Alexandre Staeger, Lionel Winkler

Monsieur le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

8.4 No 29/2019 relatif au projet d'arrêté d'imposition pour les années 2020 à 2022. (Date de la commission : lundi 9 septembre 2019 à 19 h. 00, à la salle de conférence, à l'avenue des Alpes 18 à Montreux).

Présidence : Mme Irina Gote

Membres : COFIN

La discussion et ouverte.

M. Gaëtan Cousin

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Chères et chers collègues,
Le groupe des Verts a pris connaissance du préavis 30/2019 relatif au projet d'arrêté d'imposition pour les années 2020 à 2022.

Dans le contexte d'incertitude budgétaire actuel, lié à la révision de la péréquation, aux effets de la RIE III, du transfert des coûts de l'AVASAD au canton et aux investissements prévus par notre commune, nous pensons cependant qu'il serait plus sage de se prononcer pour une année seulement, et de ré-évaluer notre situation budgétaire en 2021.

Par ailleurs, nous sommes gênés par certains points du programme politique apparaissant en filigrane du texte de ce préavis. A la page 2, notamment, il est fait mention d'une potentielle suppression du remboursement généralisé de la taxe forfaitaire des déchets, à laquelle nous avons exprimé à maintes reprises dans ce Conseil notre opposition.

Si nous nous rallions à la proposition de maintenir le taux d'imposition actuel, nous serons en revanche très attentifs aux aspects programmatiques dans les années à venir, afin que l'équilibre budgétaire de notre commune ne se fasse pas au prix d'un développement immobilier démesuré, du bradage de notre patrimoine bâti ou de coupes dans des mesures sociales et écologiques qui ont fait leurs preuves.

M. Christophe Privet

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je remercie mon préopinant en ce qui concerne les deux années, c'est un sujet que j'avais déjà abordé, avec des collègues d'autres partis politiques.

J'ai de la peine à comprendre pourquoi la Municipalité propose, de faire durer ce préavis encore une année après les prochaines élections communales et municipales. Je pense qu'il serait bon d'éviter d'engager dans l'avenir, le futur Conseil communal et la future Municipalité au cas où il y aurait des changements à Montreux.

Ceci étant sur l'autre aspect, la situation économique commence à être moins stable que ce que nous avons connu ces dernières années et le fait de partir sur un préavis valable 3 ans ne semble peut être pas nécessaire. Mieux vaut partir avec un préavis qui va jusqu'à la fin de la législature, dans l'objectif de laisser revoir la situation à l'ensemble des anciens ou nouveaux élus ou ré-élus.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

9. RAPPORT-PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ

<p>9.1 No 30/2019 relatif à l'évolution de la Fondation de la Ville de Montreux pour l'équipement touristique et réponse à la motion transformée en postulat de Monsieur Christophe Privet « FET 2.0 », prise en considération le 20 juin 2018. (Date de la commission : mardi 10 septembre 2019 à 19 h. 00, Villa Mounsey, salle des commissions, rue du Marché 8 à Montreux).</p>
--

Présidence PLR : M. Angelo Giuliano

Membres : Mmes Sandra Genier, Laurence Sierro

MM. Ihab Al Jundi, Yves Depallens, Yves Laurent Kundert, Tal Luder, Christophe Privet, Olivier Raduljica, Ganes Thiyagaraja

Monsieur le Président ouvre la discussion

M. Christophe Privet

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Autant j'ai relevé précédemment que M. Rochat s'était excusé de m'avoir oublié, autant cette fois je dois relever que M. Piemontesi m'a envoyé un sms pour me faire savoir la date de la commission, malheureusement ce soir-là, je n'étais pas disponible, mais sa réponse a eu l'avantage d'être claire, il n'avait plus d'autres disponibilités avant octobre, c'est avec plaisir que je viendrai ce mardi et que j'arrangerai ma situation professionnelle en conséquence.

Je dois vous avouer que je pense que nous ne ferons pas longs feux, parce qu'en ayant pris connaissance de la réponse au postulat, force est de constater, vous l'avez sûrement vu de vous-même, que tout a déjà été fait. D'autant plus que je rappelle ici l'histoire, lorsque la commission, ainsi que ce conseil ont voté l'acceptation de ce postulat, il existait un vœu. Ce vœu disait, qu'il serait agréable, que la Municipalité vienne avec ses idées en octobre 2018. Je note, qu'elle n'est pas venue avec ces idées, je n'ai pas été recontacté et les membres de la commission non-plus. Nous constatons qu'au 11 janvier 2019, nous avons changé les statuts, aujourd'hui c'est fait, et c'est précisé, validé par l'autorité de surveillance du 29 avril 2019 afin d'éviter les problèmes connus à l'époque, nous voyons que tout est déjà réglé.

Les engagements que vous aviez pris lors de la commission, M. Piemontesi, lors du vœu de cette commission et lors des débats dans ce Conseil, de respecter ce vœu, vous ne l'avez pas fait. C'est ce que je note, mon postulat est clos. Nous ferons cette commission et il ne faudra pas vous étonner que je revienne à plusieurs reprises, car j'attends de votre part un minimum de respect. Lorsque les commissions prennent du temps pour siéger, lorsqu'un conseiller communal prends le temps de se renseigner, lorsqu'une commission vous demande, au travers d'un vœu, de bien vouloir la tenir informée sur vos objectifs et que vous arrivez aujourd'hui avec une réponse à un postulat alors que vous avez déjà tout réglé au travers de nouveaux statuts et ceci sans le communiquer à cette commission, comme vous vous y étiez engagé lors du vœu.

J'ai pris bonne note, nous nous revoyons prochainement pour discuter en commission, personnellement j'apprécie peu cette façon de faire et en 7 ans de secrétariat parlementaire, je n'ai jamais vu ça.

M. le Président

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

10. DÉVELOPPEMENT(S) DES MOTIONS ET DES POSTULATS

-

11. DÉVELOPPEMENT DES INTERPELLATIONS ET RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ

Interpellation de M. Romain Pilloud

Quel avenir pour la passerelle de « Derray la Cor »

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres de la Municipalité,
L'incident autoroutier survenu il y a quelques jours et ayant entraîné la destruction de la passerelle autoroutière à hauteur de Chailly était imprévisible et malheureux, mais pose aujourd'hui de nombreuses questions pour le village de Chailly, coupé en deux.

L'avenir de ce passage reste incertain, et nombreux-ses sont les habitant-e-s qui s'inquiètent de cette situation. A ce titre, je sais que l'Association des Intérêts de Chailly, Baugy, les Crêtes et environs a manifesté un vif intérêt à voir une passerelle temporaire construite dès que possible pour remplacer l'ancienne passerelle de « Derray la Cor ». Déplacements des pendulaires, trajet et contournement de mobilité douce important pour piéton-ne-s et cyclistes ou encore accès au point de collecte des déchets à proximité, cette passerelle disposait d'une utilité quotidienne indéniable ! Selon l'association, les détours sont relativement conséquents et passent systématiquement par des zones de circulation.

Malgré tous ces avantages indéniables, la suite reste pour autant incertaine puisque la zone autoroutière et la passerelle sont propriété de la Confédération à l'Office fédéral des routes (OFROU). Si la Confédération, pour des raisons compréhensibles, est capable de détruire en seulement deux nuits un axe de mobilité douce, je pense qu'elle est aussi capable dans des délais raisonnables de reconstruire un axe temporaire pour le bien-être des gens de la région, et en compensation des nuisances sonores subies à l'année par les habitant-e-s du village, et ce depuis la construction de l'autoroute. Etant donné la situation, je pose les questions suivantes :

- La Municipalité soutient-elle les doléances de l'AIC, à savoir la construction d'une passerelle provisoire en attendant le retour espéré d'une passerelle définitive ?
- Si oui, la Municipalité va-t-elle prendre contact avec l'OFROU afin de se renseigner sur une éventuelle prise de décision et l'informer de sa volonté ?
- En cas de décision négative de l'OFROU, que ce soit pour la construction d'une passerelle temporaire ou définitive, la Municipalité serait-elle prête à soutenir toute action menée par l'Association et les habitant-e-s, pour défendre l'importance d'un tel passage ?
- En cas de reconstruction de la passerelle, la Municipalité sera-t-elle attentive à l'esthétique du pont et sa capacité à accueillir de bonnes infrastructures de mobilité douce (pente acceptable pour les cycles et personnes à mobilité réduite, matériaux s'intégrant dans l'environnement direct du pont...) ?
- La commune peut-elle être sollicitée par l'OFROU pour des frais relatifs à la construction d'une nouvelle passerelle ?
- N'est-ce pas l'occasion de réfléchir à l'opportunité de construire à proximité un tunnel ou un pont pour le passage de la faune, dont l'habitat naturel est coupé par l'autoroute ?

D'avance, je vous remercie pour vos réponses.

M. Christian Neukomm, Municipal

Monsieur le Président, Monsieur l'interpellateur, Chers collègues,

Je remercie M. Pilloud de son interpellation, je précise dans un premier temps, que la Municipalité a été avertie extrêmement rapidement de la problématique, en l'occurrence M. le Syndic a été immédiatement dépêché sur place, pour faire les premières constatations et insister sur l'importance que revêt cette parcelle pour les habitants de Chailly, qui comme vous l'avez dit, avaient obtenu cette passerelle en compensation de la problématique du passage de l'autoroute au travers de leur village.

Pour répondre précisément à vos questions :

- *La Municipalité soutient-elle les doléances de l'AIC, à savoir la construction d'une passerelle provisoire en attendant le retour espéré d'une passerelle définitive ?*

Oui, vous avez dû lire dans le journal 24 Heures ; nous nous sommes exprimés au même titre que M. Roch président des intérêts, qui se trouve dans la salle, afin d'appuyer la demande formelle de reconstruction, dans les plus brefs délais.

- *Si oui, la Municipalité va-t-elle prendre contact avec l'OFROU afin de se renseigner sur une éventuelle prise de décision et l'informer de sa volonté ?*

C'est déjà fait, car dès les premiers instants, nous avons pu les contacter sur place.

- *En cas de décision négative de l'OFROU, que ce soit pour la construction d'une passerelle temporaire ou définitive, la Municipalité serait-elle prêt à soutenir toute action menée par l'Association et les habitant-e-s, pour défendre l'importance d'un tel passage ?*

Bien sûr, nous l'avons déjà soutenue dès le début et nous maintenons la pression.

- *En cas de reconstruction de la passerelle, la Municipalité sera-t-elle attentive à l'esthétique du pont et sa capacité à accueillir de bonnes infrastructures de mobilité douce (pente acceptable pour les cycles et personnes à mobilité réduite, matériaux s'intégrant dans l'environnement direct du pont...)?*

Nous avons d'ores et déjà, pas plus tard que ce matin, eu un contact avec l'un des responsables de l'OFROU. Une rencontre est déjà organisée dans un avenir proche.. A savoir, est-ce que nous reconstruisons sur le même site, profitons-nous de la déconstruction totale pour refaire une meilleure passerelle, plus intégrée, plus facile, quitte à demander comme à Noël des suppléments en espérant qu'ils nous entendront.

- *La commune peut-elle être sollicitée par l'OFROU pour des frais relatifs à la construction d'une nouvelle passerelle ?*

A notre avis non, puisqu'il s'agit d'un territoire qui ne nous appartient pas et en l'occurrence, les questions de frais relatifs à la construction d'une nouvelle passerelle, seront très certainement pris par l'assurance du véhicule incriminé. (hors séance : ce qui sera demandé en plus de la situation actuelle sera très vraisemblablement à notre charge)

- *N'est-ce pas l'occasion de réfléchir à l'opportunité de construire à proximité un tunnel ou un pont pour le passage de la faune, dont l'habitat naturel est coupé par l'autoroute ?*

Ce sont des discussions que nous allons naturellement essayer d'engager, mais nous n'avons à ce stade-là, pas encore atteint ce niveau de détail et de précision. Rassurez-vous, la Municipalité suit ce dossier, en collaboration avec l'association des intérêts de Chailly. J'espère ainsi avoir pu répondre à vos questions M. l'interpellateur.

M. Romain Pilloud

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs

Merci M. le Municipal pour ces réponses claires, je crois que ce soutien est précieux.

Interpellation de Mme Irina Gote

Coûts exacts de la campagne pour le Oui au 2m2c

Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux, Chères et chers collègues,

Lors de la dernière séance du Conseil, il a été répondu à Mme la Conseillère du groupe des Verts, Géraldine Torchio, suite à sa question sur les coûts de la campagne en faveur des travaux de rénovation, de mise à niveau et de développement du 2m2c, que la dépense de la société dans le cadre des travaux liés à la campagne a été de CHF 205'000.-. Ensuite, il y a d'autres montants qui ont été évoqués, que l'on peut lire en bas de la page 17 du procès-verbal du conseil.

Après avoir relu à plusieurs reprises la réponse de Monsieur Rochat, Municipal des Finances, on ne retient au fond, que le montant global, qui peut paraître très conséquent.

Je souhaiterais dès lors, avoir le détail des différentes dépenses regroupées dans ce montant de CHF 205'000.-. Qu'est-ce qui a été réellement dépensé pour la campagne et qu'est ce qui a été dépensé pour l'anniversaire des 45 ans du centre des congrès, afin qu'il n'y ait plus de confusion ?

Je remercie par avance la Municipalité pour sa réponse.

M. Pierre Rochat, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
La Municipalité répondra par écrit.

Interpellation de Mme Géraldine Torchio

Campagne CCM SA 2m2c

Mesdames et Messieurs, Monsieur le Président,

Lors du Conseil de juin nous avons appris que la société CCMSA avait dépensé 205'000 frs en divers frais de communication portant sur le projet de rénovation du 2m2c. Bien sûr, il s'agit d'une société anonyme, qui a parfaitement le droit de gérer son argent comme elle l'entend. Bien sûr, ce projet concernait directement CCM SA et on peut comprendre qu'à ce titre, elle ait voulu prendre part à la campagne qui avait lieu dans notre commune ce début d'année.

Bien sûr. C'est pour cela que mon interpellation n'a pas pour but de dissenter sur la légalité de cette démarche. Pas aujourd'hui.

Mais qu'en est-il d'un point de vue moral ?

Est-il moralement acceptable qu'une société, bien qu'anonyme mais appartenant entièrement à la Commune de Montreux et dans laquelle les membres de la Municipalité siègent au Conseil d'administration, dépense 205'000 frs pour défendre une position dans un objet de campagne qui exige un devoir de réserve de la part de l'exécutif ?

Est-il moralement acceptable que CCM SA, dont personne n'ignore sa difficulté à sortir des chiffres rouges et dont le déficit est compensé par la Commune de Montreux, de l'argent public donc, dépense 205'000 frs pour faire campagne ?

Enfin, Est-il moralement acceptable que l'on dépense 205'000 frs pour un objet qui concerne une commune de 28'000 habitants ? Une telle somme rappelle plutôt l'investissement nécessaire pour une campagne cantonale, et encore, une grosse campagne. Et cette somme ne tient pas compte de l'argent investi par « Réinventons Montreux ». A combien s'élève la facture finale de toute la campagne des défenseurs du projet de rénovation du 2m2c ?

Voici donc la question que le groupe des Verts montreusiens souhaite poser à la Municipalité :

Est-il envisageable, dans un contexte de votations communales, d'exiger, pour des raisons morales, le même devoir de réserve que la Municipalité s'impose aux sociétés qui appartiennent à la communes ? Je vous remercie de votre attention.

M. Pierre Rochat, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
La Municipalité répondra par écrit.

Interpellation de Mme Suzanne Lauber Fürst

Centre de Congrès 2m2c :

A quand le nouveau projet ? A quand le prochain tour de table ?

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers collègues

La population montreuusienne se pose la question : à quand le nouveau projet de rénovation du Centre de Congrès ?

La Municipalité a organisé deux tables rondes et trois sous-commissions intégrant des élus des différents groupes politiques représentés au Conseil communal, ainsi que des représentants des comités favorable et défavorable au premier projet, afin de pouvoir dégager un consensus pour un nouveau projet. Après trois séances de chaque sous-commission, une majorité a paru se concrétiser sur les aspects suivants : réduire sérieusement les coûts de rénovations, étudier un concept de mobilité en lien avec le Centre de Congrès et analyser la possibilité de mettre à disposition des espaces dévolus plus spécifiquement aux sociétés locales. La Municipalité a pris connaissance des différents rendus des sous-commissions le 8 juillet 2019 et a formellement annoncé une prochaine table ronde pour fin août/début septembre avec les différents protagonistes, afin de continuer dans l'approche participative qui portait déjà ses fruits. Le Syndic avait également annoncé l'intention de faire voter un nouveau projet de rénovation au Conseil communal encore en 2019.

J'adresse à la Municipalité les questions suivantes :

1. Les promesses faites par la Municipalité envers le Conseil communal et ses sous-commissions consultatives pour la suite du processus participatif, notamment quant aux dates des prochaines étapes, vont-elles être tenues ?
2. Pourquoi la Municipalité n'a-t-elle encore rien communiqué à ce sujet ?
3. La Municipalité a-t-elle encore dans ses scénarios l'idée de faire revoter les Montreuusiennes et les Montreuusiens sur le même projet, refusé dans les urnes le 10 février 2019 ?
4. Un nouveau projet est-il en élaboration ?
5. Si le processus participatif est poursuivi, pour quand la Municipalité planifie-t-elle d'organiser la prochaine table ronde ?
6. Le Conseil communal votera-t-il vraiment encore en 2019 sur un nouveau projet ?

Je remercie par avance la Municipalité pour les réponses qu'elle pourra nous fournir sur ce sujet de grande importance pour Montreux.

M. Laurent Wehrli, Syndic

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,
Mesdames et Messieurs, chers collègues,
Je vais vous donner des réponses orales :

1. Les promesses faites par la Municipalité envers le Conseil communal et ses sous-commissions consultatives pour la suite du processus participatif, notamment quant aux dates des prochaines étapes, vont-elles être tenues ?

Les promesses seront tenues, mais nous sommes actuellement dans un calendrier qui a pris plus de temps auprès des architectes et des ingénieurs, afin de pouvoir valider un certain nombre d'éléments. Pour celles et ceux qui ont participé aux groupes de travail, j'illustre pour donner un bref exemple : le fait d'imaginer, tant par la sous-commission programme que par la sous-commission mobilité, de laisser le niveau B1 du centre des congrès en l'état et de ne pas y faire la salle qui était prévue, a des conséquences. Ces conséquences font que nous ne pouvons pas juste enlever ce point du programme 1, car il y a toujours la question de l'antisismique, des voies de fuites et de l'évacuation des fumées, qui seront différents si nous ne faisons pas la salle de 900 places prévue avec les deux parois mobiles. Même dans l'état actuel, comme ce n'est plus conforme aux normes il faudra faire des travaux. Si nous voulons être cohérents et revenir vers la plateforme participative, nous devons à tout le moins avoir fait préalablement cette analyse, avec la réponse de l'ECA que nous n'avons pas encore et, respectivement, les conséquences sur le business plan qui avait été élaboré, ou en tout cas les premières esquisses des conséquences au business plan. Par définition, si le niveau B1 reste en l'état, ses revenus seront identiques à ceux que nous avons actuellement, car ils n'auraient augmenté qu'avec la nouvelle salle. Ce que je veux dire par là, c'est que la promesse d'avancer et de venir avec les réponses par rapport aux différents éléments mis en évidence lors de la séance du 8 juillet, prend plus de temps que ceux que nous avons prévus.

2. Pourquoi la Municipalité n'a-t-elle encore rien communiqué à ce sujet ?

En l'occurrence par respect pour le délai de recours au Tribunal Fédéral, puisque vous savez que la décision de la Cour constitutionnelle - qui a confirmé la décision du Conseil d'État annulant la votation 10 février 2019 - peut être attaquée au Tribunal Fédéral il nous a été conseillé de ne pas communiquer officiellement dans cette phase-là. Cela aurait pu donner le sentiment que la Municipalité voulait orienter la discussion, dans cette phase où les possibilités de recours sont encore ouvertes. Je réponds volontiers à l'interpellation ce soir, mais nous n'avons pas communiqué officiellement et vous l'avez bien vu nous n'avons pas fait de communication au point 4 de l'ordre du jour de cette soirée.

3. La Municipalité a-t-elle encore dans ses scénarios l'idée de faire revoter les Montreusiennes et les Montreusiens sur le même projet, refusé dans les urnes le 10 février 2019 ?

Formellement la réponse est oui, c'est encore un scénario. Ce qui ne veut pas dire que ce sera le scénario qui sera mis en œuvre, mais nous attendons encore le délai de recours au Tribunal Fédéral et, suivant le verdict de ce dernier, la décision de la Cour constitutionnelle peut être annulée ou confirmée ; tant que nous ne sommes pas revenus devant vous, avec la proposition d'annuler la votation du Conseil communal qui a lui-même initié le référendum du 10 février, ce scénario est formellement et légalement, encore dans les scénarios possibles. Il y avait peut-être d'autres scénarios, qui ont été évoqués dans le processus participatif.

4. Un nouveau projet est-il en élaboration ?

Les éléments discutés lors de la séance du 8 juillet 2019, sont en débat avec l'ECA et avec le 2m2c pour le business plan et ont fait l'objet d'une transmission aux architectes et aux ingénieurs.

5. *Si le processus participatif est poursuivi, pour quand la Municipalité planifie-t-elle d'organiser la prochaine table ronde ?*

Il semblerait que je suis toujours trop optimiste quand je donne des dates, et je n'ose plus vraiment en donner, vous le relevez vous-même dans votre texte. En accord avec mes collègues, je vous dis : d'ici quelques semaines, ces travaux avancent, ils ne sont pas oubliés.

6. *Le Conseil communal votera-t-il vraiment encore en 2019 sur un nouveau projet ?*

De mémoire, il me semble avoir dit fin 2019, début 2020, vous n'avez repris que le fin 2019 dans votre texte, Mme l'interpellatrice.

Au vu de ce que je viens d'évoquer devant vous, ce ne sera pas pour fin 2019.

J'espère avoir répondu à vos questions.

Mme Suzanne Lauber Fürst

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je vous remercie pour vos réponses et je me souviens que vous aviez dit le 8 juillet que nous revoterions en 2019 et que 2019 s'arrête le 31 décembre. Je vous remercie pour votre transparence et nous attendons avec impatience le nouveau projet.

Interpellation de M. Olivier Blanc

Interpellation au sujet de l'installation d'un ascenseur public en lieu et place du cheminement piétonnier prévu dans le plan partiel d'affectation « La Corsaz »

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le plan partiel d'affectation « La Corsaz », adopté par le conseil communal dans sa séance du 17 juin 2015 exige, à son article 25, la réalisation d'une liaison piétonne verticale publique, qui permet d'assurer la circulation piétonne publique entre la partie haute et la partie basse de la rue de la Corsaz.

Par ailleurs, le conseil communal a adopté, dans sa séance du 7 septembre 2016, une convention portant sur la création d'une servitude de passage public à pied, conclue entre la commune et les propriétaires concernés.

Cependant, le conseil a appris, incidemment, dans le rapport concernant un préavis relatif à une demande de crédit pour l'assainissement de l'estacade de la rue de la Corsaz, que, finalement, on installerait un ascenseur qui « assurera un passage plus aisé aux personnes à mobilité réduite ». On précise en outre que « la servitude, déjà inscrite, sera négociée avec des horaires de passage les plus larges possibles. »

Au vu de cette situation, je pose à la Municipalité les questions suivantes:

1. Pour quelles raisons la municipalité s'est-elle écartée d'une disposition du plan partiel d'affectation qui ne semble pas laisser de marge d'interprétation ?
2. Indépendamment de l'opportunité de cette modification, la Municipalité n'aurait-elle pas dû, légalement, proposer une modification du plan partiel d'affectation concerné, la soumettre à l'enquête publique et, ensuite au conseil communal ?
3. Quels seront les horaires de fonctionnement de l'ascenseur public ? et pourquoi seront-ils limités ?
4. Quelles mesures seront-elles mises en œuvre pour en assurer le bon fonctionnement et, notamment, prévenir le vandalisme ?

Je remercie par avance la Municipalité de ses réponses.

M. Christian Neukomm, Municipal

Monsieur le Président, Monsieur l'interpellateur, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Je remercie M. l'interpellateur de revenir avec cette problématique, qui, j'avais cru comprendre, était le souci de quelques-uns d'entre vous.

Avant de répondre formellement aux questions, je vais rappeler de manière générale que le PPA la Corsaz, ancre le principe de créer une liaison piétonne verticale dans le but de relier la partie haute (devant la caserne des pompiers) à la partie basse du pont de la Baye, de la rue de la Corsaz au travers du nouveau quartier.

J'ai pour ceux que cela intéresse avec moi ce soir le PPA à disposition que vous pourrez consulter en fin de séance.

Ni le plan, ni le règlement à l'article 25 ne fixent le moyen pour couvrir la différence de hauteur de quelques 10 mètres, (qui est la différence de hauteur entre le mur et le fond de site). Le PPA n'évoque que la notion de liaison piétonne verticale. Le choix des hachures en légende est une simple symbolologie qui n'exprime pas la notion d'escalier. Je vous lis ainsi l'article 25 qui régit ce passage : *« liaisons piétonnes verticales, la liaison verticale publique doit être réalisée dans l'air de liaison à l'endroit fixé à cet effet par le plan de détail. ² ladite liaison permet d'assurer la circulation piétonne entre la partie haute et la partie basse de la Corsaz. La servitude de passage public à pied, inscrite au registre foncier, fixe non seulement la nature publique du passage et de ces modalités de constructions et d'entretiens, mais non plus le moyen pour effectuer la liaison piétonne. »*

Quand à la configuration, je rappelle qu'il y a une rupture de pente de plus de 10 mètres qui appelle logiquement une liaison verticale mécanique (type ascenseur) et non un escalier, car ce dernier nécessiterait, une profondeur conséquente en regard de la longueur de 10 mètres à couvrir qui fait que nous projeterions à peu près le bas des escaliers au milieu du site d'une part et il ne serait pas conforme à la LHand d'autre part, sans rampe mécanique supplémentaire. Un ascenseur permettra une liaison fonctionnelle et adaptée au travers du quartier de la Corsaz.

1. *Pour quelles raisons la municipalité s'est-elle écartée d'une disposition du plan partiel d'affectation qui ne semble pas laisser de marge d'interprétation ?*

La Municipalité, ne s'est pas écartée du dispositif du PPA, qui impose une liaison piétonne verticale, sans imposer le moyen de concrétiser cette liaison.

2. *Indépendamment de l'opportunité de cette modification, la Municipalité n'aurait-elle pas dû, légalement, proposer une modification du plan partiel d'affectation concerné, la soumettre à l'enquête publique et, ensuite au conseil communal ?*

En l'occurrence, il n'y a eu aucune modification du cadre légal du PPA et par conséquent le Conseil communal n'a pas de décision à rendre.

3. *Quels seront les horaires de fonctionnement de l'ascenseur public ? et pourquoi seront-ils limités ?*

Pour l'heure aucun horaire n'a été discuté ou défini, sachant que la servitude de passage public inscrite au registre foncier ne prévoit pas de limitation d'horaire. Il n'y a, à priori, pas d'horaire à attendre pour l'ascenseur.

4. *Quelles mesures seront-elles mises en œuvre pour en assurer le bon fonctionnement et, notamment, prévenir le vandalisme ?*

Pour l'instant nous allons nous adapter pour mettre en fonction un ascenseur qui puisse supporter de temps en temps des contraintes un peu fortes de certains indigents, mais à l'impossible nul n'est tenu.

Je pense ainsi que la Municipalité a répondu à M. L'interpellateur.

M. Olivier Blanc

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Merci à la Municipalité pour ses réponses. En ce qui concerne la clarté du PPA, je veux bien comprendre l'interprétation qu'en fait la Municipalité, mais vous reconnaissez qu'aucun conseiller communal au moment du vote, n'a pensé que nous voulions dire par là, un ascenseur, mais je veux bien que nous puissions l'interpréter comme cela.

M. Christian Neukomm, Municipal

J'invite M. Blanc à me rejoindre à la fin de la séance pour que nous puissions débattre de ce détail de plan.

M. Alexandre Staeger

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'invite M. Blanc, de même que tous mes collègues du Conseil communal, à l'avenir à faire examiner les textes que nous soumet la Municipalité par des juristes indépendants et à obtenir chacun son petit avis de droit, de façon à ce que nous soyons fixés sur quoi nous votons, puisque manifestement nous ne pouvons plus tout à fait nous faire confiance.

Interpellation de M. Alexandre Staeger

Interpellation au sujet de l'état de l'esplanade de Territet et de l'entretien de celle-ci – bis

En date du 22 mars 2017, votre serviteur avait interpellé la Municipalité sur le même objet. Le 26 avril 2017, la Municipalité a répondu qu'une expertise était en cours visant à déterminer si, techniquement et raisonnablement, l'esplanade de Territet pouvait être assainie.

Plus d'une année après, pas de nouvelles.

L'objet de la présente interpellation est d'obtenir une mise à jour quant aux informations fournies il y a plus de deux ans. Il me semble en effet que ce laps de temps est largement suffisant pour permettre à l'expert de rendre son rapport. Je me permets d'ailleurs de mettre en exergue le fait que si les présidents des commissions nommées par le Conseil communal prenaient autant de temps pour déposer le leur, il n'y aurait plus beaucoup de projets qui pourraient se réaliser dans notre Commune.

Je me permets par conséquent de poser les questions suivantes à la Municipalité :

1. L'expert chargé de déterminer si, techniquement et raisonnablement, l'esplanade peut être assainie a-t-il rendu son rapport ?
2. Si oui, quelles en sont les conclusions ? Le rapport peut-il être consulté ?
3. Si non, qu'est-ce qui justifie un délai si long ?

Dans la mesure du possible, je souhaite une réponse écrite.

Je remercie d'avance la Municipalité pour les réponses qu'elle voudra bien apporter à la présente interpellation.

M. Christian Neukomm, Municipal

Monsieur le Président, Monsieur l'interpellateur, Mesdames et Messieurs, Chers collègues,

Nous allons aller dans le sens des vœux de M. Staeger et nous répondrons par écrit à son interpellation.

12. AUTRES OBJETS S'IL Y A LIEU

Monsieur le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

M. le Président

De mon côté, j'ai deux annonces à vous faire : pour la première je souhaite une bonne fête à M. Pochon qui a son anniversaire aujourd'hui et qui nous reste malgré tout fidèle.

Applaudissements de l'assemblée.

La deuxième concerne les élections nationales du 20 octobre prochain : il nous manque passablement de monde pour dépouiller, je vous remercie de bien vouloir vous annoncer auprès de la secrétaire pour ce sympathique travail de dépouillement qui se déroulera à la maison de quartier de Jaman 8.

Je remercie par avance toutes les personnes de bien vouloir transmettre leurs textes à notre secrétaire.

N'oubliez pas de reprendre vos cartes de votes et de les rapporter à l'huissier pour ceux qui le devraient, ainsi que de déposer les bouteilles de PET dans la poubelle de tri. Merci également de relever vos tablettes.

Il est 22h04, M. Florian Chiaradia, Président, lève la séance.

La prochaine séance aura lieu le mercredi 2 octobre 2019, à 20h00, au Collège de Montreux-Est.

CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Le Président

La secrétaire

Florian Chiaradia

Céline Morier